

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.803
13 août 1998

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 13 août 1998, à 10 h 30

Président : M. Maimeskul (Ukraine)

Le PRÉSIDENT : Je déclare ouverte la 803ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai sur ma liste d'orateurs aujourd'hui, les représentants de la Chine et de la Finlande. Je donne la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Li.

M. LI (Chine) (traduit du chinois) : La Conférence du désarmement a décidé à sa séance plénière du 11 août de créer un comité spécial sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT). Il s'agit d'un résultat appréciable pour la Conférence cette année. J'aimerais aujourd'hui exposer la position de la Chine sur un autre point important de l'ordre du jour, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Avant d'aborder ce sujet, je voudrais également, au nom de la délégation chinoise, féliciter la délégation brésilienne pour l'adhésion officielle du Brésil au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par ce pays, dont l'Ambassadeur Lafer a rendu compte à la première séance plénière de la présente session. Nous nous souvenons tous que, le 11 mai dernier, le jour même où la Conférence commençait ses travaux, un essai nucléaire regrettable a eu lieu en Asie du Sud. Ces deux événements offrent un contraste saisissant. Un grand pays, le Brésil, a agi de manière responsable en vue de renforcer la non-prolifération des armes nucléaires au plan international et a fait un pas important dans la bonne direction, contribuant à soutenir et à consolider le régime international de non-prolifération nucléaire, favorisant la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial et s'attirant l'admiration et l'estime générales. Il est à espérer que d'autres pays qui ne sont pas encore parties au TNP pourront suivre l'exemple du Brésil et adhérer au Traité d'ici peu. Nous engageons également les pays intéressés à signer le TICE le plus tôt possible, de façon à contribuer comme il se doit à la solidité du régime international de non-prolifération et à promouvoir le désarmement nucléaire.

Dans sa résolution 52/37 adoptée l'an dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies invite la Conférence du désarmement à reconstituer le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et réaffirme que la négociation d'un ou de plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace demeure une tâche prioritaire pour la Conférence, afin que l'espace puisse être exploré et exploité par tous les pays à des fins exclusivement pacifiques, pour le bien de l'humanité tout entière. La communauté internationale montre ainsi l'importance considérable qu'elle attache à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine souscrit sans réserve à cette résolution. Certains semblent toutefois considérer qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de course aux armements dans l'espace et que la nécessité de la prévenir ne doit pas par conséquent figurer parmi les priorités de la Conférence. La délégation chinoise ne peut souscrire à cette opinion. Le fait est que les efforts déployés ces dernières années en vue de mettre au point et de tester des armes et des systèmes d'armes spatiales ont suscité l'intérêt de nombreux pays. La prévention d'une course aux armements dans

(M. Li, Chine)

l'espace est devenue un sujet actuel et pressant pour la communauté internationale.

Comme chacun sait, l'Initiative de défense stratégique (IDS) lancée dans les années 80 a plongé le monde entier dans l'inquiétude à la perspective de voir l'espace infesté d'armes. La fin de la guerre froide n'a pas réellement marqué l'arrêt de la "guerre des étoiles", car bon nombre de technologies ont été recyclées dans d'autres programmes d'armes spatiales. Les systèmes de défense antimissiles de théâtre actuellement mis au point par certains pays s'inspirent des concepts et des technologies militaires de la "guerre des étoiles". Par exemple, la technique élaborée pendant la guerre froide, consistant à installer dans l'espace des "projectiles extra-atmosphériques légers à énergie cinétique", est utilisée pour mettre au point un "système de défense aéronavale" capable d'intercepter des cibles dans l'espace à une altitude de 500 km. Le Système de défense contre les missiles de théâtre à haute altitude (THAAD) actuellement en phase de développement actif est dérivé d'un système utilisé dans le cadre de l'IDS pour intercepter des missiles balistiques stratégiques, et ce non seulement dans l'atmosphère mais également dans l'espace extra-atmosphérique. Un satellite spatial à système infrarouge pouvant fournir une assistance aux intercepteurs en matière de suivi et de guidage est en cours d'élaboration. Les recherches sur les armes à laser implantées dans l'espace ont été intensifiées. Cette technologie permet d'intercepter des missiles balistiques ainsi que de toucher des satellites. En octobre dernier, le pays concerné a procédé au premier essai d'un laser chimique à haute énergie pour détruire des satellites, suscitant une vague d'inquiétude au niveau international. L'on redoute de plus en plus l'apparition et le déploiement éventuels de divers systèmes d'armes spatiales, notamment des lasers antimissiles et antisatellites, dans un avenir proche.

Les systèmes d'armes en cours d'élaboration sont de différents types. Certains sont entièrement déployés dans l'espace ou pointés sur des objets spatiaux; d'autres sont installés dans l'espace mais fournissent aux systèmes d'armes terrestres des informations sur les cibles. Cependant, ils remplissent tous la même fonction : ils visent à procurer une supériorité militaire stratégique et une sécurité absolues au pays qui les détient. Ils ne peuvent avoir qu'une conséquence : transformer l'espace en base d'armement et en champ de bataille. Cette perspective va ébranler la stabilité stratégique régionale et mondiale, déclencher une nouvelle course aux armements et compromettre la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale ne peut que s'en inquiéter vivement et demeurer sur ses gardes.

Si les instruments juridiques internationaux en vigueur dans ce domaine, tels que le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, proscrivent le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace, ils n'interdisent pas entièrement l'essai, le déploiement et l'utilisation d'autres armes ou systèmes d'armes et ne suffisent donc pas à prévenir une course aux armements dans l'espace. D'autres traités, tels que le Traité sur les missiles antimissiles, ont en outre été considérablement affaiblis par des accords dits interprétatifs ou de nouvelles interprétations qui ouvrent opportunément la

(M. Li, Chine)

voie à la mise au point, voire au déploiement de systèmes de défense très perfectionnés contre les missiles de théâtre.

Dans ce contexte, la prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue une question pressante qui appelle une action rapide et résolue de la part de la communauté internationale. C'est précisément pour cette raison que l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, a adopté la résolution 52/37, dans laquelle elle constate que les négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace demeurent une tâche prioritaire. Depuis des années, de nombreux pays, dont une large majorité des membres de la Conférence du désarmement, engagent instamment la Conférence à entamer des négociations sur ce sujet.

À compter de 1982, date à laquelle la prévention d'une course aux armements dans l'espace a été pour la première fois inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, un comité spécial reconduit pendant dix années successives a été chargé de cette question. Bien que, pour diverses raisons, il n'ait pas pu commencer à élaborer des instruments juridiques internationaux interdisant l'essai, le déploiement et l'utilisation d'armes et faisant obstacle à une course aux armements dans l'espace, le comité a engagé des discussions et des consultations sur toutes sortes de questions telles que les définitions, les normes, les traités existants et les mesures de confiance, gagnant en expérience et préparant le terrain pour que les travaux puissent désormais être poursuivis.

À l'aube du XXI^e siècle, la technologie spatiale progressant de jour en jour, un effort concerté de la communauté internationale est nécessaire pour assurer l'utilisation pacifique de l'espace et empêcher que celui-ci ne devienne le théâtre d'une nouvelle course aux armements. De nombreux pays ont formulé des vues et des propositions intéressantes au cours des dix années d'existence du Comité spécial. Certaines délégations ont également invoqué et analysé les traités, accords et autres instruments juridiques internationaux existants relatifs à l'espace extra-atmosphérique, favorisant ainsi la compréhension mutuelle entre délégations et renforçant la possibilité d'aboutir par la négociation à un accord international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La délégation chinoise rend hommage aux délégations qui ont apporté des contributions positives aux travaux sur cette question. Elle se tient prête à participer de façon constructive à l'examen de toute proposition ou opinion exprimée à cet égard.

Dès 1985, la Chine a soumis au premier Comité spécial un document dans lequel elle exposait sa position sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace (CD/579). Dans ce document, elle rappelait que l'espace faisait partie du patrimoine commun de l'humanité, que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devaient servir le développement économique, scientifique et culturel de tous les pays du monde, pour le bien de l'humanité tout entière, et que la Chine était opposée à toute forme de course aux armements dans l'espace. La Chine est d'avis qu'en abordant de nouveau cette question la Conférence du désarmement devrait tenir dûment compte du fait que la conception, la production et le déploiement éventuel de certains systèmes d'armes, notamment les systèmes de défense

(M. Li, Chine)

antimissiles de théâtre, s'étendent désormais à l'espace. Il convient d'agir immédiatement si l'on veut prévenir la militarisation de l'espace, interdire les essais, le déploiement et l'utilisation de tout système d'armes dans l'espace et proscrire l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour frapper des cibles terrestres. Les pays dotés des capacités spatiales les plus avancées devraient veiller tout spécialement à ce que l'espace soit utilisé uniquement à des fins pacifiques et s'engager à s'abstenir de tester, déployer ou utiliser tout système ou élément d'armement dans l'espace en attendant la conclusion d'un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La délégation chinoise invite et encourage l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à entreprendre des recherches utiles sur la production et l'élaboration d'armes spatiales. En même temps, elle se félicite que des experts des États membres soient venus présenter à la Conférence des informations à ce sujet.

Le Coordonnateur spécial sur ce point, l'Ambassadeur de Sri Lanka, a indiqué dans son rapport intérimaire à la séance plénière du 11 juin que les membres de la Conférence n'avaient pas formulé d'objection à la reconstitution d'un comité spécial, mais que des consultations supplémentaires étaient nécessaires pour en arrêter la date. Nous espérons que tous les membres de la Conférence feront preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues pour que ces consultations débouchent rapidement sur un résultat positif, permettant à la Conférence d'engager dans les meilleurs délais des travaux de fond sur la prévention efficace d'une course aux armements dans l'espace et de ne pas décevoir les attentes de la communauté internationale.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l'anglais) : La Finlande se félicite de l'importante décision prise le 11 août 1998 par la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

À cet égard, je tiens tout particulièrement à vous remercier, M. Maimeskul, pour ce résultat. La diplomatie et le professionnalisme avec lesquels vous avez conduit les consultations ont contribué à le faciliter.

À la suite de la décision de la Conférence, la Ministre finlandaise des affaires étrangères, Mme Tarja Halonen, a fait à Helsinki, le 11 août, la déclaration ci-après :

"Je me réjouis sincèrement de la décision prise aujourd'hui par la Conférence du désarmement à Genève d'engager des négociations sur un traité international interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Après les essais nucléaires effectués, en mai, par l'Inde et le Pakistan, la poursuite du dialogue sur la maîtrise internationale des armes revêt une importance particulière. L'ouverture des négociations apporte une contribution appréciable au désarmement nucléaire ainsi qu'au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire.

(M. Reimaa, Finlande)

Cette décision oblige les cinq puissances nucléaires, ainsi que les États dits quasi nucléaires, à négocier en vue de mettre fin à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, la Finlande entend participer activement à ces négociations."

Les négociations sur le FMCT porteront sur plusieurs questions fort complexes sur le plan politique ou technique. La délégation finlandaise est d'avis qu'il ne faut pas tarder pour mettre en route des travaux concrets. Vu le peu de temps qui reste d'ici à la fin de la présente session, il faudrait également tirer parti aussi efficacement que possible de l'intersession. Nous espérons que la souplesse qui a permis à la Conférence d'aboutir à la décision de mardi concernant l'établissement du Comité spécial ne nous fera pas défaut et facilitera nos travaux ultérieurs.

M. RIVASSEAU (France) : Il y a deux jours, la Conférence a pris une importante décision en créant un comité spécial sur le point 1 de notre ordre du jour pour négocier ce que la plupart d'entre nous désignent communément sous le nom de traité "cut-off". Ma délégation souhaite vivement que ce Comité puisse commencer ses travaux au plus vite, compte tenu de l'avancement de cette dernière partie de notre session annuelle.

Ma délégation est au fait des consultations intensives que vous conduisez avec les groupes régionaux pour obtenir un accord rapide sur la désignation du président du Comité spécial et nous vous en sommes très reconnaissants. Ma délégation comprend que l'accord est proche, même si nous ne sommes pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui même. Dans ce contexte, et compte tenu de l'urgence, ma délégation propose que vous puissiez tenir, si les circonstances vous paraissent propices, dès demain si possible, sinon en début de semaine prochaine, une séance plénière exceptionnelle pour permettre de désigner le président du Comité spécial, de manière à ce que ce comité puisse se réunir dès la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration. J'allais justement aborder ce sujet mais j'ai pris bonne note de sa proposition.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Ce n'est pas le cas. Comme vous le savez, des consultations intensives se poursuivent quant à la nomination du président du Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, que nous avons établies lors de la séance plénière de mardi dernier. Il appartiendra à mon successeur à cette fonction, l'Ambassadeur Ian Soutar du Royaume-Uni, de mener ces consultations à bien et d'informer la Conférence des résultats de ses efforts.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques finales.

(Le Président poursuit en anglais)

(Le Président)

Comme il s'agit de la dernière séance plénière de la Conférence du désarmement sous la présidence de l'Ukraine, je suis heureux de constater que cette période a été marquée par un travail intensif, des initiatives productives et un esprit de coopération mutuelle qui ont en définitive conduit la Conférence à adopter la décision qui fera date de créer, au titre du point 1 de l'ordre du jour, le Comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires sur la base du rapport Shannon (CD/1299) et du mandat contenu dans ce document. Ce faisant, la Conférence du désarmement a démontré sa sagesse collective et sa détermination à réaliser une nouvelle avancée décisive dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il reste maintenant à espérer que lors de la session de 1999, qui marquera le vingtième anniversaire de la Conférence du désarmement, les progrès accomplis dans les négociations nous permettant de dire, à l'aube du XXI^e siècle, que la Conférence s'attache activement à promouvoir l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, une idée que nous partageons tous.

Une telle interdiction constituera à tous points de vue un événement majeur tant pour la non-prolifération que pour le désarmement nucléaires. La tâche qui attend le Président du Comité spécial semble donc à la fois considérable et lourde de responsabilités.

L'adoption de la décision relative à la création d'un comité spécial chargé de négocier l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, suivie de la déclaration du Président, est le fruit des consultations sur le point 1 de l'ordre du jour conduites par la "troïka" en application de la décision CD/1501. À l'issue de la deuxième partie de la session, mon prédécesseur, l'Ambassadeur Sungar de Turquie, a présenté un rapport sur l'état d'avancement de ces consultations. Dès le début de la troisième partie de la session, je les ai moi-même reprises. Ainsi, le 28 juillet, la "troïka" a engagé des consultations bilatérales avec diverses délégations participant à la Conférence, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ces consultations se sont achevées le 31 juillet.

Au cours des consultations bilatérales, la présidence a recueilli les vues de délégations appartenant aux différents groupes régionaux. Ces vues, à mon avis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Le Groupe des 21, qui continue à accorder la priorité absolue aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence, a souligné la nécessité de constituer sans tarder un comité spécial sur le désarmement nucléaire, sur la base des propositions faites à cet égard par le Groupe et ses membres.

De nombreuses délégations, dont celles du Groupe occidental, ont exprimé leur appui à l'idée d'établir dans le cadre de la Conférence un mécanisme consultatif pour fournir à celle-ci de plus amples informations sur les résultats obtenus et les questions complexes mises en jeu dans le processus de réduction des armements nucléaires, bien que la conception même d'un tel mécanisme exige une élaboration plus poussée.

(Le Président)

Les délégations de certains États nucléaires ont fait savoir qu'elles privilégiaient la constitution d'un comité spécial chargé de négocier l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les délégations d'autres États nucléaires ont indiqué qu'elles préféreraient revenir sur d'autres aspects du point 1 de l'ordre du jour à la prochaine session annuelle, surtout si le Traité START-II entrerait en vigueur.

La Conférence reste saisie de plusieurs propositions relatives au point 1 de l'ordre du jour qui méritent un examen plus approfondi.

Étant donné que j'ai été, au cours de mon mandat presque entièrement absorbé par la question de l'établissement du Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles, la "troïka" n'a pas procédé à des consultations à participation non limitée sur d'autres aspects du point 1 de l'ordre du jour. J'espère que mon successeur à la présidence, l'Ambassadeur Soutar du Royaume-Uni, poursuivra activement les consultations de la "troïka", qui, compte tenu de la décision récente de créer un comité chargé de négocier l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et de la déclaration du Président qui l'a suivie, devraient s'avérer plus fructueuses et plus productives.

J'en termine ainsi avec mes observations sur les questions relatives au point 1 de l'ordre du jour.

Je tiens à exprimer ma satisfaction de voir que la Conférence est à présent pleinement engagée dans ses travaux de fond. Le Président du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité a tenu une série de réunions fructueuses et commencera sous peu à rédiger son rapport à la Conférence. Les six coordonnateurs spéciaux conduisent des consultations supplémentaires dans le cadre de leurs mandats respectifs. Sous ma présidence, les coordonnateurs spéciaux sur les mines, la transparence dans le domaine des armements et l'élargissement de la composition de la Conférence ont présenté leurs rapports d'activité à la Conférence. J'espère que la Conférence prendra, avant la fin de la présente session, des mesures concrètes sur la base de leurs conclusions.

Je formule mes meilleurs vœux à l'adresse du nouveau Président de la Conférence, l'Ambassadeur Ian Soutar du Royaume-Uni, et me réjouis à la perspective de poursuivre notre oeuvre commune sous sa présidence. Je souhaite également le remercier, ainsi que l'Ambassadeur Murat Sungar de la Turquie, pour leur contribution précieuse à nos efforts et pour leur soutien indéfectible.

J'aimerais aussi exprimer ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, et à M. Zaleski, ainsi qu'à tout le personnel du secrétariat et aux interprètes pour les efforts inlassables qu'ils ont fournis en vue d'assurer le bon déroulement de la Conférence.

(Le Président)

J'ai pu particulièrement apprécier l'assistance précieuse et le professionnalisme de MM. Petrovsky, Bensmail et Zaleski lorsque la situation de ces derniers jours à la Conférence a contraint le Président à réagir et à trancher sur-le-champ et, en même temps, de façon modérée afin de préserver l'essentiel de ce qui avait été accompli par l'ensemble des délégations. Je remercie toutes les délégations qui participent aux travaux de la Conférence du désarmement pour leur coopération active et leur soutien au Président.

(Le Président poursuit en français)

Le secrétariat vient de vous distribuer, à ma demande, un calendrier provisoire révisé des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en concertation avec le prochain Président de la Conférence, le Président du Comité spécial sur les garanties de sécurité et les coordonnateurs spéciaux, et comme d'habitude, il n'a qu'une valeur indicative et peut être modifié si nécessaire. Cela étant entendu, je suggère que nous l'adoptions.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT : Nous avons épuisé notre ordre du jour et je me propose de lever cette séance plénière. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 20 août 1998, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.
